

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE BASSEVELLE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/02**  
**DU LUNDI 31 MARS 2025**

Sous la présidence de M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire,  
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 31 mars 2025 à 18 heures à la mairie.

**Conseillers présents** : Mme Pascale VIVIER ; MM. Jean-Luc COURTOIS ; Rémy SONNETTE ; Franck SAUTET ; Denis VAN LANDEGHEM ; René COCHON ; Marc PORFAL ; Dominique PARDON

**Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir** : M. Thierry RICHARD donne son pouvoir à M. René COCHON

**Conseiller absent excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc COURTOIS

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2025 rédigé par M. Franck SAUTET donne lieu à aucune observation.

**I/ Délibérations diverses**

**1- Approbation du compte de gestion 2024 de Mme ODILE Isabelle, Inspectrice des finances publiques de la DGFIP.**

**Délibération 10/2025** : M. le maire présente le compte de gestion 2024 de Mme ODILE Isabelle, Inspectrice des finances publiques de la DGFIP. Après examen, le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité des membres présents et représenté :

**Section d'investissement :**

Recettes : 143 014,05 €

Dépenses : 226 634,12 €

**Section de fonctionnement :**

Recettes : 326 977,30 €

Dépenses : 270 577,09 €

**2- Approbation du compte administratif 2024 au vu du compte de gestion 2024 de Mme ODILE Isabelle, Inspectrice des finances publiques de la DGFIP**

**Délibération 11/2025** : M. le maire ayant quitté la salle, M. Jean-Luc COURTOIS, responsable de la commission des finances, présente le compte administratif 2024 au conseil municipal. Le conseil municipal examine les recettes et les dépenses qui ont été réalisées en 2024 dans les sections de fonctionnement et d'investissement, puis à l'unanimité des membres présents et représenté, il vote le compte administratif 2024 et donne quitus de sa gestion à M. le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM.

**Résultats à la clôture de l'exercice 2024 :**

**Section d'investissement**

Recettes 2024 : 143 014,05 €

Dépenses 2024 : 226 634,12 €

Résultat de l'exercice 2024 (déficit) : - 83 620,07 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023 : 10 792,13 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2024 à affecter : - 72 827,94 €**

**Section fonctionnement**

Recettes 2024 : 326 977,30 €

Dépenses 2024 : 270 577,09 €

Résultat de l'exercice 2024 (excédent) : 56 400,21 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023 : 396 750,51 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2024 à affecter 453 150,72 €**

Le compte administratif fait ressortir un résultat global à la clôture 2024 de : **380 322,78 €**.

**3-Affectation des excédents/déficits de fonctionnement/investissement de l'exercice 2024**

**Délibération 12/2025** : Le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents et représenté et d'affecter l'excédent de fonctionnement/investissement de l'exercice 2024 qui s'élève à **380 322,78 €** de la manière suivante :

- \* 72 827,94 € au compte 1068 RI (Affectation du résultat)
- \* 453 150,72 € - 72 827,94 € au compte RF 002 (Résultat de fonctionnement reporté)  
soit : 380 322,78 €
- \* 72 827,94 € au compte DI 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement)

#### **4-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

**Délibération 13/2025 :** Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il apparaît qu'en conservant le montant des TAXES, le budget sera en équilibre.

En conséquence, Monsieur le maire propose de maintenir et de fixer les taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté :**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,66 %,
- Taxe d'habitation : 12,62%

**CHARGE** Monsieur le maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **5-Fixation des dotations scolaires**

**Délibération 14/2025 :** Dans le cadre du R.P.I BASSEVELLE-BUSSIERES, en accord avec la commune de Bussières, les conseillers municipaux décident à l'unanimité des membres présents et représenté de fixer le montant des dotations scolaires annuelles à :

- 40 €/ enfant pour les fournitures scolaires (soit un total de 1 560,00 €)
- 16 €/enfant pour sorties, voyages et séjours pédagogiques (soit un total de 624,00 €)

pour les 39 enfants qui habitent Bassevelle (tableau de l'effectif au 15/12/2024)

#### **6-Attribution de subventions à des associations communales et extérieures**

*Le conseil municipal décide de ne plus attribuer de subventions aux trois associations : Centre 77, Secours catholique, Athlétic Canin 77(mail du 25/03/2025 de Mme DA SILVA ALMEIDA Sandra, présidente, nous avise qu'elle ne donnera pas suite pour la demande de subvention).*

**Délibération 15/2025 :** À la demande d'associations qui ont leur siège social à Bassevelle et au vu des documents justificatifs qu'elles ont fournis, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité des membres présents et représenté, de leur attribuer pour l'année 2025 des subventions dont les montants sont fixés comme suit :

#### **Une subvention de 220 € est attribuée aux associations communales suivantes :**

- L'Union Fraternelle des Anciens Combattants de Bassevelle
- Les Amis de l'Orgue Historique de Bassevelle
- Bassevelle en Fête

#### **Une subvention de 150 € est attribuée à l'association extérieure suivante :**

- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Ferté sous Jouarre, 14 avenue de Rebais, 77260 La Ferté-sous-Jouarre

#### **Une subvention de 110 € est attribuée à l'association suivante :**

- Comité de jumelage du Pays Fertois – Harborough

#### **Deux subventions de 110 € et 1 000 € (voyage scolaire) sont attribuées à l'association suivante :**

- La coopérative scolaire de Bassevelle (OCCE)

#### **Une subvention de 30 € est attribuée aux associations extérieures suivantes :**

- Ligue contre le cancer, comité de Seine-et-Marne, 8 rue de l'industrie, 77000 Melun
- Les Restaurants du Cœur, les Relais du Cœur de Seine-et-Marne, 1015 rue du Maréchal Juin, 77000 Vaux le Pénil

**7-Budget primitif 2025**

**Délibération 16/2025** : Le budget unique 2025 est présenté par M. le maire par chapitres budgétaires :  
**Section de fonctionnement (recettes-dépenses) et Section d'investissement (recettes-dépenses)**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représenté, les propositions de M. le maire faisant ressortir :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes : 698 194 €	Recettes : 632 892 €
Dépenses : 698 194 €	Dépenses : 632 892 €

**8- Redevance 2025 au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour 2025 due par ENEDIS**

**Délibération 17/2025** : Vu l'article R.2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
**-Considérant** la population de la commune à 385 habitants, issue du recensement de la population totale applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté,  
**-Décide** de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité au taux maximum,  
**-Dit** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales (en raison de 153 € x 1,5770).  
La commune percevra la somme de **241 €** (compte 7032).

**9- Redevance 2025 au titre de l'occupation du domaine public routier par ORANGE**

**Délibération 18/2025** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représenté, le paiement de la redevance pour occupation du domaine public routier due par :  
Orange SA – CSPCF, comptabilité fournisseurs, TSA 28106, 76721 ROUEN Cedex FR.

**Année 2025 :**

14,748 km d'artères en sous-sol à 30 €/km = **442,44 €**                      Coefficient d'actualisation : **1,62182**  
Le montant total de la redevance pour l'exercice 2025 s'élève à : 442,44 x 1,62182 = **717,56 €** (compte 7032)

**10- Contrat de fauchage des routes communales : années 2025-2026-2027**

*M. le maire décide l'annulation de la délibération n°07/2025 du 27/01/2025 de DIOUY FLORE.*

**Délibération 19/2025** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté retient la proposition de contrat de fauchage – Années 2025-2026-2027 de SAS DE BEL AIR, ferme de Bel Air, 77510 Verdolot, concernant le fauchage des routes communales pour deux passages par an et autorise M. le maire à signer le contrat de fauchage, d'un montant de 2 720,00 € HT/TTC 3 264,00 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture dès réception.

**11- Devis D25024022-2025 WIAME AXE concernant les poses et fournitures de panneaux (rues communales et directions locales), y compris à la Fosse Arbois.**

M. le maire propose aux conseillers de rajouter à l'espace sportif un panneau d'interdiction : de fumer, des chiens, des vélomoteurs.

**Délibération 20/2025** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté retient le devis n°D25024022-2025 du 14/02/2025 de WIAME AXE, 76 rue de la Justice, ZI, 77000 Vaux-le-Pénil concernant les poses et fournitures de panneaux (rues communales et directions locales), y compris à la Fosse Arbois d'un montant de 2 858,13 € HT/TTC 3 429.76 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture dès réception (compte 2152).

**12- Contrat Rural : Renforcement de voirie en différents lieux de la commune**

*Le conseil municipal vote à main levée par 7 voix « CONTRE » et 3 voix « POUR » de supprimer sur tous les devis de M. Didier JAKUBCZAK les travaux de « création de stationnement en grave et enrobé »*

**Délibération 21/2025** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à

l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Opération de voirie avec création de trottoir sur la rue de la mairie, en agglomération de BASSEVELLE et du renforcement de chaussée sur le hameau de la verdure : ces deux chantiers sont prévus la première année.
- 2) Puis sur la deuxième année du contrat rural et hors agglomération le renforcement de chaussée sur le hameau LES PAULIERS, sur le PETIT VILLIERS et création de défense incendie sur la route de PAVANT, dans un hameau pour une somme globale de 457 000 € H.T.

Les différentes actions se dérouleront sur une durée de deux ans.

***Le montant total des travaux s'élève à : 457 000,00 € H.T.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre et Monsieur le Maire, et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de SEINE-ET-MARNE et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Sollicite** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de SEINE-ET-MARNE l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée soit **457 000 € H.T.**
- **Décide** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK pour assurer la maîtrise d'œuvre des différentes opérations.

### **13- Contrat Rural : Renforcement de voirie en différents lieux de la commune - Demande auprès des services régionaux et départementaux**

**Délibération 22/2025** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents besoins de renforcement de voirie en différents lieux et de déposer auprès des services régionaux et départementaux, un contrat rural.

Le contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Opération de voirie avec création de trottoir sur la rue de la mairie, en agglomération de BASSEVELLE et du renforcement de chaussée sur le hameau de la verdure
- 2) Puis sur la deuxième année du contrat rural et hors agglomération le renforcement de chaussée sur le hameau LES PAULIERS, sur le PETIT VILLIERS et création de défense incendie sur la route de PAVANT, dans un hameau pour une somme globale de 457 000 € H.T. Les différentes actions se dérouleront sur une durée de deux ans.

La somme globale estimée des travaux telle qu'elle apparaît dans le tableau de financement du maître d'œuvre s'élève à 457 000 € H.T, la subvention du conseil départemental est de 137 100 € et de la région 182 800 €.

La participation de la commune serait au final de **137 100 € H.T. et 91 400 € de TVA à 20 %**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membre présents et représenté :

- **Autorise** M. le Maire à signer le contrat rural avec les différents partenaires avec le programme et estimation de chaque opération citée,
- **Autorise** M. le maire à réaliser un emprunt de 200 000 € auprès d'une agence bancaire
- **Accepte** le tableau échéancier prévisionnel qui sera à communiquer pour avis à la DGFIP
- **Autorise** à réaliser les travaux suivant le plan de financement annexé,

## **II/ Informations du maire sur les dossiers en cours**

M. le maire fait part du suivi des affaires et dossiers en cours :

### **1. Réfection de l'assainissement de la mairie/école et du foyer**

- Devis AJC Bâtiments :

Pour la mairie/école : 23 068,00 € HT/TTC 27 681,60 €

Pour le foyer est de : 28 597,50 € HT/TTC 34 317,00 €

Le total pour la mairie/école et le foyer est de : 51 665,50 € HT/TTC 61 998,60 €

La TVA est de 20% pour les établissements publics et de 10% pour les maisons individuelles.

La SARL AJC Bâtiment, 2 les Pierries 77510 Verdelot, maintient son devis jusqu'au mois de mai sans augmentation, pour effectuer les travaux en juillet/août, à condition que le SPANC reconduise une subvention pour la mairie/école et une pour le foyer. Les dossiers ont été envoyés au SPANC et sont en attente de la signature du Président et de l'attestation de conformité effectuée par la SAUR.

### **2. Affaire PANGEA France/ commune de Bassevelle.**

#### **Association PANGEA France 847, route de Montmirail.**

Le dossier étant complet, nous avons rendez-vous avec la notaire de Saâcy-sur-Marne le 17 avril 2025 pour signer l'acte de vente de la parcelle communal n° 451 section A d'une contenance de 7 ares 40 centiares à 3€ le m<sup>2</sup> pour un montant de 2 220,00 € HT/TTC 2 664,00 € à l'Association PANGEA France.

## **III/ Informations de commissions communales**

### **1-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité.**

#### **M. Jean-Luc COURTOIS, vice-président de la commission des travaux, voirie et bâtiments informe :**

-Le mardi 4 mars à 10h, M. KOUAME, venu faire l'état des lieux des réseaux afin d'anticiper de nouvelles inondations

-Le jeudi 6 mars à 15h M. Riad BOUABDALLAH de résonance pilotage nous invite à nous rapprocher de sem@fibre77 pour le raccordement à la fibre les deux points concernés sont la Noue-Brayer et le Bois-Cornaille.

-Les autres points isolés : Fromentières, les Mousseaux, Salnove, les Grands Groseillers et la Fosse-Arbois. Un enfouissement de 420 m en génie civil est programmé du hameau de la Boue au Bourg-Église et 300 m sur la route de Dix-Vas sortie de Bassevelle. Le restant était prévu en poteaux, mais suite à notre refus, ils nous communiqueront prochainement leur solution.

### **2-Commission des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse**

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission nous fait le compte -rendu du 2<sup>e</sup> conseil d'école auquel elle a assisté le 10 mars 2025 à 18h15 à Bassevelle.

- Les effectifs de l'année en cours sont de 44 élèves à Bassevelle et de 52 à Bussières. Pour l'année prochaine : 49 élèves à Bassevelle et 51 à Bussières. Les répartitions définitives par classe seront communiquées au 3<sup>ème</sup> conseil d'école.
- Les 9 CP ont passé les nouvelles évaluations nationales. Un élève de GS est passé en CP et ses évaluations ont confirmé qu'il possède le niveau escompté.
- Bilan financier :
  - La photo de classe a rapporté 361,65 € à la coopérative scolaire de l'école de Bassevelle.
  - Le marché de Noël a enregistré un bénéfice de 783,80 € pour les deux écoles.
- La coopérative scolaire de Bassevelle affiche 3 225,36 €.
- Projets et sorties scolaires :
  - Le 17/12/2024 : sortie cinéma à Château-Thierry.

- Du 3 au 17 janvier : Séances « piscine ».
- Le 14 février : sortie course d'orientation à Bussières.
- Un poulailler a été installé à Bussières.
- La chasse aux œufs aura lieu le vendredi 11 avril.
- Une exposition « les cabanes hurlantes » du 14/15 avril.
- Le savoir rouler est prévu à Bussières.
- Projet de sortie scolaire de fin d'année à Provins le 2 juin. Les municipalités financeront le bus (compris dans la subvention de 1000 € accordée au titre de voyage scolaire).
- Kermesse le 27 juin organisée par les parents d'élèves.
- L'APE Bussières-Basseville a cessé. Les fonds restant sur le compte ont été versés aux 2 écoles soit la somme de 759,26 €.
- Questions des parents d'élèves : trop de punitions collectives à la cantine et lors des récréations du midi pour les élèves des écoles de Bussières.
- Le 3<sup>e</sup> conseil d'école aura lieu le 16 juin à 18h15 à Bussières.

### **3-Commission des fêtes et cérémonies, loisirs, sports et relations avec les associations**

#### **Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission nous récapitule les animations à venir :**

- Proposées par Basseville en Fête :
  - 15 mars : loto
  - 8 mai : commémoration
  - 13 juin : fête des voisins
  - 31 août : brocante
  - 29 novembre : repas / soirée

### **4-Commission de l'information**

#### **Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission**

- Samedi 17 mai 2025 à 10h : réunion publique avec la gendarmerie. Thèmes abordés : participation citoyenne et prévention.

### **IV/ Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux**

#### **1-M. Rémy Sonnette, délégué titulaire au parc naturel région Brie et deux Morin (PNR B2M),**

#### **M. Dominique PARDON, délégué suppléant :**

Font les comptes-rendus des réunions auxquelles ils ont assisté :

- Le jeudi 6 février à 18h30 à Coulommiers :
- Le jeudi 13 mars 18h30 à la Ferté-Gaucher

M. Dominique PARDON, fait le compte rendu des réunions.

- Le mercredi 5 février 2025 à 9h à la salle des fêtes de Trilport, rue de Montceaux (Quelles énergies demain dans nos territoires) réunion AMF77/GRDF.

- Le mardi 11 février 2025 à 18h au foyer rural de Rebais (réunion locale de l'eau) réunion S2E 77.

#### **2- M. Jean-Luc COURTOIS, délégué titulaire du Syndicat Mixte Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morins. (SMAGE 2 MORIN) :**

Fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté :

- Le mardi 25 mars 2025 à 18h30 à St Cyr-sur-Morin

#### **3- M. le maire, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)**

Fait les comptes-rendus des réunions auxquelles il a assisté :

#### **CACPB.**

- Le mardi 4 mars à la Ferté-sous-Jouarre : lettre d'infos n° 26 qui vous a été communiquée.
- Budget primitif.

#### **COVALTRI 77 : nous collectons pour valoriser votre tri.**

- Le mercredi 19 mars : lettre d'info n° 7 qui vous a été communiquée.
- L'Ile-de-France collecte le même tonnage de verre dans les containers à verre que dans les bacs gris.

### **V/ Le maire informe :**

- Adhésion à la Fondation du Patrimoine Ile de France, 153 bis avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine d'un montant de 200 €

- Le 10 février, nous avons reçu un mail d'un habitant rue de la Croix Blanchot qui rencontre des problèmes de voisinage (caméras orientées vers sa propriété et nuisances sonores liées aux aboiements intempestifs de chiens). Messieurs le maire et COURTOIS ont déjà rencontré les deux voisins le 10 février 2025 pour trouver un compromis, en vain apparemment. M. le maire leur a communiqué les coordonnées d'un médiateur, en espérant que cela se règle sans aller jusqu'au tribunal.
- Les 11, 12 et 13 février 2025 a été arrachée la grande haie de thuyas côté champs et celle de la façade, côté rue par la société OLIVIER Paysages de Bassevelle. Je tiens à remercier particulièrement les conseillers qui ont donné de leur temps pour réaliser ce chantier de grande envergure, merci aussi à M. Alain CLEMENT qui est venu aider gracieusement. Prévoir un moyen d'arrosage pour les charmilles, soit avec une cuve ou tuyau d'arrosage.
- Le 14 mars 2025, nous avons reçu trois courriers :
  - o Une facture de Bassevelle Auto-Services d'un montant TTC 551,00€, pour changement de parechoc de son véhicule dû au dos-d'âne devant la salle polyvalente qui n'est soi-disant pas aux normes. Cependant sa réclamation n'est pas recevable sans constat d'huissier en bonne et due forme.
  - o Un courrier de M. MORNET qui réclame un candélabre au coin de sa propriété, suite à deux cambriolages.
  - o Un courrier de M. Daniel LOPES concernant une déclaration de mise en place provisoire d'une structure type mobile home à la Verdure au lieu-dit les Forges. Une réponse lui sera adressé dans les meilleurs délais.
- Le 27 mars 2025 ont été installés au cimetière un récupérateur de terreau et sa signalétique.  
DEV : Destination Engagement Vertueux est le programme de réduction des déchets de notre territoire.
- Demande de l'EARL Fromentières d'empierrement accotement sur la voie communale des grands Groseillers en face du quai d'une longueur de 45 mètres sur 10 mètres de large. Le conseil municipal accepte cette demande.
- COVALTRI 77 : Courrier de collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des cantines scolaires
- Le 28 mars 2025 à 9h30, M. Jordan de la SARL AJC Bâtiment est venu constater le mur entre le local de rangement et le petit foyer (bibliothèque), d'une longueur de 25 mètres dans la cour de la mairie qui penche du côté de la propriété de M. et Mme GUILLARD (771 rue de la mairie).
- Nous avons reçu deux courriers EDF concernant des habitants qui ne paient pas leurs factures

## VI/ Questions diverses

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire de la séance  
M. Jean-Luc COURTOIS



Fait à Bassevelle, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le maire,  
Jean-Marie VAN LANDEGHEM

